



MAIRIE DE CHANAC
48230

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020 A 20 H 45

L'ordre du jour était le suivant :

- ↳ vote des taxes directes locales 2020,
- ↳ échanges autour des budgets 2020,
- ↳ ouverture des postes d'emplois saisonniers,
- ↳ équipement de la maison de santé,
- ↳ convention avec l'association AMUSEL,
- ↳ subventions aux associations pour location de salles,
- ↳ avenant 1 à la convention financière de 2017 avec la CCALCT,
- ↳ modification de la durée d'amortissement des fonds de concours SDEE et CCALCT,
- ↳ désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2021,
- ↳ questions diverses.

L'an deux mil vingt, le trente juin, à vingt heures quarante cinq minutes, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du 22 juin et affichage du même jour, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

Absente : Lydie ROUJON.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du conseil le compte rendu de la réunion du 23 mai 2020 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Affaires foncières : demande d'acquisition parcelle B 380.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Monsieur Martinez demande s'il pourra également être évoqué les problèmes de la place du Plô.

DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE B 380

Délibération n° 2020_043

Monsieur le Maire présente la demande d'acquisition par Monsieur Thibaut Clavel de la parcelle B 380 jouxtant sa maison. Il rappelle que la commune est devenue propriétaire de ce terrain d'une superficie de 125 m², situé sentier du Refuge, en 2014 dans le cadre d'une procédure de reprise de biens vacant et sans maître (succession Montagnier Marie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée section B numéro 380 à Monsieur Thibaut Clavel,

FIXE le prix de vente à 50 € le m² soit 6 250 € au total,

PRECISE qu'en cas d'accord du demandeur, ce dernier prendra en charge l'ensemble des frais relatifs à cette transaction,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou à son adjoint pour signer l'acte notarié correspondant.

ECHANGES AUTOUR DES BUDGETS 2020

Ce point sera abordé en fin de réunion sinon lors de la réunion du jeudi 2 juillet 2020.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Délibération n° 2020_044

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020,

Considérant le gel du taux de la taxe d'habitation et le lissage en cours sur la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les taux suivants (variation différenciée) :

- ⇒ taxe d'habitation.....10,58 %
- ⇒ taxe foncière bâti11,22 %
- ⇒ taxe foncière non bâti138,53 %
- ⇒ CFE19,03 %

CREATION DE POSTES D'EMPLOIS SAISONNIERS

Délibération n° 2020_045

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les ouvertures de postes pour le recrutement d'emplois saisonniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer les postes suivants :

↳ PISCINE :

- un emploi de maître-nageur sauveteur à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2020 (indice brut 388 - 3^{ème} échelon d'éducateur des activités physiques et sportives),
- un emploi de maître-nageur sauveteur à temps complet du 1^{er} au 30 septembre 2020 (indice brut 388 - 3^{ème} échelon d'éducateur des activités physiques et sportives),
- deux emplois d'adjoints techniques à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2020 (indice brut 350 – 1^{er} échelon adjoint technique).

↳ VILLAGE DE GITES/CAMPING :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (28 h/semaine) du 11 juillet au 23 août 2020 (indice brut 350 – 1^{er} échelon adjoint technique).

DONNE MANDAT à Monsieur Jérôme JACQUES, Adjoint au Maire, pour signer les contrats à durée déterminée correspondants.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget.

EQUIPEMENT DE LA MAISON DE SANTE DE CHANAC

Délibération n° 2020_046

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 mai 2020 approuvant la réalisation du projet d'équipement de la maison de santé pluriprofessionnelle de Chanac. Il indique que des financements européens peuvent être obtenus pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
CONFIRME la réalisation de ce projet d'un montant de 39 995,48 € HT,
SOLLICITE une subvention au titre du FEADER,
APPROUVE le plan de financement suivant :

| Charges | | | Produits | | |
|--------------------------------------|--------------------|--------------|---|--------------------|-------------|
| Intitulé des dépenses | Montant HT | % Montant HT | Dénomination financeur | Montant | % |
| Poste B : Equipement, matériel | 39 995.48 € | 100 % | FEADER-Leader | 25 597.11 € | 64% |
| | | | Autofinancement public appelant du FEADER-Leader (Commune de Chanac) | 6 399.28 € | 16% |
| | | | Autofinancement (> ou = à 20%) | 7 999.09 € | 20% |
| Total charges | 39 995.48 € | 100 % | Total produits | 39 995.48 € | 100% |

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AMUSEL

Délibération n° 2020_047

Considérant les besoins de formation artistique et d'animation culturelle de la commune de Chanac en été, tant pour les résidents que pour les estivants,

Considérant l'intérêt économique et social que présente l'activité de l'association AMUSEL,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'apporter son soutien à l'association Art, Musique et Spectacle En Lozère (AMUSEL) par un appui de services qui se chargent du règlement aux professeurs affiliés à la CNRACL des vacations fournies pour l'enseignement musical, étant entendu que le montant desdites vacations versées aux enseignants seront intégralement remboursées par l'association AMUSEL à la Commune.

PRECISE que le règlement des vacations des professeurs s'effectuera sur la base d'un état dressé par l'association AMUSEL, sous déduction des cotisations CSG, RDS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la liquidation des sommes dues aux professeurs.

AUTORISE Madame Florence FERNANDEZ, Adjointe au Maire, à signer la convention à intervenir avec l'association AMUSEL.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LOCATION DE SALLES

Délibération n° 2020_048

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 9 décembre 2013 et 21 septembre 2015 décidant d'attribuer une subvention aux associations chanacoises lors de la location de la salle polyvalente et de la salle du Villard. Il rappelle à l'assemblée que la Trésorerie de Mende demande une délibération à chaque versement listant nominativement les associations concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE l'attribution des subventions suivantes pour la période du 1^{er} janvier au 23 juin 2020, à savoir :

| Association | Montant | Manifestation | |
|--------------------|---------|---------------|------------------------------|
| | | Date | Objet |
| Les Salta Bartas | 650 € | 18/01/2020 | salta de nuech |
| APE Ecole Publique | 300 € | 25/01/2020 | bal traditionnel |
| APEL Marie Rivier | 300 € | 01/02/2020 | animation « c'est chouette » |
| | 1 250 € | | |

AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE DE 2017 AVEC LA CCALCT

Délibération n° 2020_049

Monsieur le Maire rappelle que lors de la restitution de certaines compétences aux communes, des compensations financières ont été mises en place par conventions sous la forme de fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres concernées fin 2017.

Il s'avère que lors de la fixation des modalités financières de la participation aux frais de fonctionnement concernant les communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et Les Salelles, il a été omis de prendre en compte la TVA sur les travaux d'investissement de voirie qui est pourtant récupérée par la communauté de communes.

Il indique que par délibération n° D20.015 du 28 février 2020 le conseil communautaire de la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn a approuvé les termes d'un avenant à la convention financière de 2017, à savoir :

- mise en place d'un complément de versement à la commune de Chanac pour régulariser les années 2018, 2019 et 2020, d'un montant de 27 943,26 € sur le budget primitif 2020,

- mise en place d'un complément de versement à la commune de Chanac pour régulariser l'année 2021, d'un montant de 4 657,20 € sur le budget primitif 2021,

- mise en place d'un complément de versement à la commune de Chanac pour régulariser l'année 2022, d'un montant de 2 328,59 € sur le budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de cet avenant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES FONDS DE CONCOURS SDEE ET CCALCT

Délibération n° 2020_050

Compte tenu des contraintes budgétaires particulières liées à la crise sanitaire du covid-19, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étaler sur 10 ans l'amortissement des fonds de concours suivants :

| | objet | opération | article | montant |
|---------------------|--------------------------------------|-----------|---------|-------------|
| CCALCT | Plan gestion cours d'eau 13/18 | 372 | 2041582 | 19 532.33 € |
| SM LOZERE NUMERIQUE | Réseau très haut débit | 391 | 2041583 | 38 608.00 € |
| CCALCT | Complément voirie 2019 Cros Haut | 410 | 2041512 | 7 002.78 € |
| SDEE DE LA LOZERE | Travaux d'électrification Cros Bas | 411 | 2041582 | 27 864.59 € |
| CCALCT | Complément voirie 2020 Laumède Haute | 415 | 2041512 | 1 516.64 € |
| | | | | 94 524.34 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'étalement de la durée d'amortissement de ces fonds de concours sur 10 ans.

PRECISE que cette durée pourra être revue à la baisse par une nouvelle délibération si les finances le permettent.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 :
DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Délibération n° 2020_051

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population s'effectuera du 21 janvier au 20 février 2021.

Il indique qu'il est nécessaire de désigner dès à présent un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE :

- Valérie Augade en qualité de coordonnateur communal,
- Lilian Martinez en qualité de coordonnateur communal suppléant.

PRECISE que ces nominations feront l'objet d'un arrêté municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

⇒ Place du Plô : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de mécontentement de riverains de la place du plô (jeux d'enfants, luminaire). Il précise qu'à cela s'ajoute aussi des problèmes de stationnement.

Après analyse de la situation, il est décidé d'organiser une réunion de voisinage afin de voir les solutions qui peuvent être apportées.

⇒ Marché Place du Triadou : rappel des problèmes de circulation et de stationnement gênant lors du marché du dimanche matin. Décision d'organiser une rencontre le 26 juillet à 12 h 15 avec les commerçants ambulants et les commerçants du quartier afin d'évoquer le projet d'implantation du marché place du 8 mai 1945.

⇒ Cérémonie du 13 juillet : Florence Fernandez explique qu'en raison de la crise sanitaire les rassemblements de plus de 10 personnes ne sont pas possibles sur la voie publique. Il n'y aura donc pas de cérémonie, à voir pour le 14 août si la situation s'améliore.

⇒ Tableau de domaines de compétences : Claire Cordesse demande des précisions pour compléter le tableau des domaines de compétences auxquels les conseillers municipaux souhaitent être associés. Monsieur le Maire indique que ce tableau sera repris lors d'une réunion afin de donner plus d'informations concrètes sur le contenu des thématiques.

⇒ Réunion du 2 juillet 2020 : compte tenu de l'ordre du jour, la réunion du conseil municipal du 2 juillet prévue à 20 h 45 est avancée à 20 h. Un mail sera adressé à tous les conseillers et un affichage sera réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 15 mn.